

Les crédits

sentent 2,7 milliards de dollars en deux ans. Des programmes qui fournissent des services de protection aux enfants victimes de violence en milieu familial sont remplacés par un programme de relations publiques visant à annoncer des sommes infimes réparties sur plusieurs années.

Le plus ridicule, c'est que le Régime d'assistance publique du Canada n'est pas épargné. Il aide surtout les familles dont les revenus sont trop bas pour pouvoir se payer des garderies.

Le gouvernement parle beaucoup des différents moyens qu'il met en oeuvre pour aider les femmes. Il va établir ce beau programme pour s'occuper des causes de la violence faite aux femmes et déterminer les solutions qu'il peut y apporter alors qu'il réduit sensiblement l'accès à ces programmes qui pourraient aider les femmes victimes de violence, c'est-à-dire les programmes de garderies, de protection des enfants, de lutte contre l'exploitation sexuelle, d'orientation, de traitement des traumatismes causés par la violence, de soutien du revenu et de maisons de transition ou d'hébergement.

Cette motion tombe à point parce qu'elle montre clairement que le gouvernement n'a pas réussi à protéger ni à promouvoir les droits fondamentaux des femmes au Canada. Le droit le plus important dont une femme devrait jouir dans ce pays, c'est le droit à la sécurité personnelle. Elle ne devrait pas avoir à craindre pour son bien-être personnel, que ce soit dans sa famille ou dans la rue.

Nous devrions aussi jeter un coup d'oeil sur quelques-unes des mesures du budget que ce gouvernement a présenté et qui influent directement sur la capacité des femmes d'assurer leur protection et celle de leur famille. Je voudrais parler de deux de ces mesures. Elles sont nombreuses, mais il y en a deux qui m'inquiètent particulièrement.

Parlons tout d'abord de l'abolition du Programme de contestation judiciaire. C'est un programme qui était destiné à aider financièrement les défavorisés, les handicapés, les groupes minoritaires, les autochtones et les femmes afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits devant les tribunaux en vertu de la Charte des droits et libertés. Le gouvernement a décidé d'annuler ce programme. Il a voulu enlever toute valeur légale aux droits dont ces gens jouissent maintenant, car ils ne seront plus en mesure de se présenter au tribunal pour s'en prévaloir. Telles sont les conséquences de cette mesure pour les femmes.

L'autre programme important qui a été victime des compressions budgétaires, c'est celui des coopératives d'habitation. S'il y a quelque chose à dire au sujet des coopératives d'habitation, c'est qu'elles constituent une

façon particulièrement utile et économique d'offrir aux familles non seulement un logement abordable, mais aussi un soutien communautaire. Parmi les gens auxquels ces logements coopératifs ont fourni un cadre de soutien communautaire, il y a les femmes qui avaient dû fuir la violence familiale ou autre. Et quand elles mettent de l'ordre dans leur vie et qu'elles ont besoin de divers services de soutien et de diverses expériences qui puissent les aider à retrouver leur équilibre, les logements coopératifs le leur offrent. Ils leur ont fourni des logements à prix abordable pour qu'elles aient les moyens de vivre avec une certaine dignité. Ils leur ont aussi fourni un entourage de personnes qui les ont aidées et grâce auxquelles elles ont pu retrouver le respect de soi, se remettre à travailler et commencer à apporter une contribution à l'ensemble de la collectivité aussi bien qu'à elles-mêmes.

• (1530)

Je me suis habitué, je pense, à ce que le gouvernement joue le rôle d'agent de relations publiques à l'égard d'un certain nombre de questions cruciales, mais je suis vraiment soucieux quand il le fait pour des choses aussi fondamentales que les droits dont jouissent les femmes, notamment le droit à la sécurité, à être protégées de la violence et à pouvoir réagir de façon constructive à l'égard de la violence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps de parole du député est terminé. Il reste quatre minutes pour les questions ou les commentaires. La parole est au député de North Island — Powell River pour une question ou un commentaire.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, nous parlons ici de l'égalité des femmes et des antécédents du gouvernement dans ce domaine et j'aimerais rappeler à l'intention du député comment a agi la Société canadienne des postes à ce sujet.

La Société canadienne des postes applique l'un des régimes les plus régressifs et répressifs du Canada — et ce avec la bénédiction du gouvernement. Il n'y a qu'à regarder son programme de privatisation des bureaux de poste et des services postaux, ainsi que les mises à pieds.

Dans la plupart des cas, il s'agit de femmes payées au moins 13 \$ l'heure, qui jouissent d'avantages sociaux et de la protection que leur confère une convention collective. Pourtant, quand les bureaux de poste et les services postaux sont privatisés, ces femmes se retrouvent employées au salaire minimum, sans convention collective, sans avantages sociaux, bref sans aucune protection.

Je me demande comment le gouvernement peut dire qu'il se soucie de l'égalité des femmes alors qu'il leur ôte la possibilité de gagner un salaire décent, d'être protégées par une convention collective, alors qu'il les oblige à